



La terre, un Commun,
dont
les droits d'usage se concentrent

Dynamiques en cours
Perspectives

robert.levesque@agter.org

I La terre, un Commun

II Concentration des droits d'usage des terres

les chiffres

la sous-estimation des chiffres

les marchés fonciers, les flux, les facteurs d'évolution du prix de la terre

III Essor de l'agriculture capitaliste et marginalisation de l'agriculture familiale

IV Perspectives

Pour une nouvelle gouvernance des usages des espaces naturels, agricoles et forestiers

I

La Terre, un Commun

Notion de terre

Ici, on entend par terre les espaces naturels, agricoles et forestiers, qui comprend tout le volume exploré par les végétaux, les animaux (macro et microflore, macro et micro faune), et également les parties aériennes des végétaux notamment des arbres

Fonctions écosystémiques de la terre

Les espaces naturels, agricoles et forestiers offrent de nombreuses fonctions écosystémiques interdépendantes :

- une fonction de production de biomasse, alimentaire ou non, à partir de la photosynthèse,
- une fonction de stockage de carbone, de matière organique, jouant un rôle dans la lutte contre le dérèglement climatique, le stockage de l'eau, la qualité de la structure du sol,...
- une fonction d'accueil de la biodiversité « remarquable » et « ordinaire »
- une fonction de stockage d'eau, d'éléments minéraux,

...

Ces fonctions sont interdépendantes. La production immédiate de biomasse est souvent privilégiée au détriment du maintien sur le long terme de la qualité des fonctions écosystémiques de la terre (des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Les fonctions écosystémiques de la « terre » sont indispensables à la vie de toute personne humaine

- la fonction de production de biomasse
 - L'alimentation humaine provient des végétaux terrestres à hauteur de plus de 97% en termes de calories et de plus 93% en termes de protéines; comme il n'est pas question d'augmenter les prises de ressources marines au risque de les épuiser, le futur de l'alimentation humaine dépend des végétaux terrestres;

Les fonctions écosystémiques de la « terre » sont indispensables à la vie de toute personne humaine

La fonction de stockage de carbone :

Ordre de grandeur des stocks de carbone pour 2000-2009 (source IPCC 2013)

- Les sols : de 1500 à 2400 Gigatonnes
- La végétation : de 350 à 550 gigatonnes
- L'atmosphère : 829 gigatonnes

Les sols et les végétaux stockent 3,5 fois plus de carbone que n'en contient l'atmosphère. Comme le dérèglement climatique est du à l'augmentation du carbone dans l'atmosphère, non seulement il ne faut plus réinjecter du carbone stocké dans les sous-sols (charbon, pétrole, gaz naturel), mais il faut maintenir et même augmenter les stocks de carbone des sols et des arbres.

Cette fonction de stockage du carbone par les sols et la végétation est fragilisée par le réchauffement climatique lui-même, car plus la température augmente, plus la matière organique des sols se décompose rapidement libérant du carbone dans l'atmosphère.

Les fonctions écosystémiques de la « terre » sont indispensables à la vie de toute personne humaine

- la fonction d'accueil de la biodiversité :
 - Les espaces naturels accueillent la biodiversité, indispensable à la production de biomasse:
 - Exemples :
 - Les vers de terre qui aèrent les sols, qui creusent des galeries, permettent la circulation de l'air et de l'eau, des éléments minéraux dans les sols, indispensables au développement des plantes
 - Les pollinisateurs, indispensables pour la production de 70 % des espèces végétales alimentaires et plus d'un tiers de la production alimentaire
 - Les auxiliaires de culture (insectes, champignons, bactéries) qui permettent de réguler les « populations » de ravageurs des cultures (exemple : coccinelles contre pucerons, ...)
 - Règles de base :
 - la biodiversité est proportionnelle à la surface qui lui est consacrée

Aujourd'hui, nous sommes dans la sixième érosion de la biodiversité, mais pour la première fois, cette érosion est due aux actions de l'humanité

Les fonctions écosystémiques de la « terre » sont indispensables à la vie de toute personne humaine

- la fonction de stockage d'eau, de minéraux
 - plus le dérèglement climatique s'accroîtra avec des sécheresses prolongées, plus les terres à forte capacité de stockage d'eau seront intéressantes; ce sont souvent les terres à forte réserve utile en eau qui sont les premières à être imperméabilisées
 - Les sols stockent également des minéraux, notamment du phosphate et de la potasse. Il convient à terme de renouveler leurs stocks pour maintenir la fertilité des sols.
- Une agriculture « minière »
 - La production alimentaire actuelle n'est pas durable car elle dépend de ressources non renouvelables (eau « fossile », phosphate et potasse d'origine minière); une alimentation durable dépendra de notre capacité à recycler les éléments minéraux des produits biologiques.

La terre est finie : les espaces naturels, agricoles et forestiers sont finis

- Les espaces naturels, agricoles et forestiers couvrent 9 milliards d'hectares
- Ils reculent sous le double effet :
 - de l'imperméabilisation des sols pour l'extension des villes, des infrastructures
 - et de l'extension des déserts en lien avec le réchauffement climatique; les gains de surface liés au dégel du permafrost, outre le fait qu'il accélère le réchauffement climatique, ne semblent pas à la hauteur des pertes de surfaces.

La terre (espaces naturels, agricoles et forestiers), un **Commun**

Dans la mesure

- où toute personne a droit à la santé, à l'alimentation (article 25 de la Déclaration Universelle des Droits Humains (de la Femme et de l'Homme) de 1948, elle a droit, pour vivre, de pouvoir accéder, directement ou indirectement, aux bénéfices de la « terre »; elle a droit de bénéficier d'un climat viable, d'une production alimentaire suffisante, ...
- et que la terre est finie, **elle constitue un Commun.**
- Les bénéficiaires du Commun, doivent alors faire **communauté** :
 - pour préserver le Commun, tant en quantité qu'en qualité, pour arrêter de détruire ce qui leur permet de vivre,
 - et pour assurer à toute personne l'accès au bénéfice du Commun, en l'occurrence l'accès à l'alimentation, (cet accès à l'alimentation peut se faire via les marchés alimentaires, ce qui suppose l'accès à des revenus, via le bénéfice à des aides alimentaires, via l'accès aux droits d'usage de la terre, via l'exercice de la chasse et/ou de la cueillette)

NB : un Commun peut répondre à d'autres définitions

II

Concentration des droits d'usage des terres

La concentration des droits d'usage des terres

Les modalités d'accès au foncier

II Concentration des droits d'usage des terres

Une concentration continue des droits d'usage de la terre agricole en Europe

La concentration des droits d'usage de la terre agricole correspond à l'agrandissement d'un nombre de plus en plus réduit d'unités de production agricole au détriment des plus petites.

Il ne s'agit pas de la concentration de la propriété foncière, mais bien de la concentration des droits d'usage des terres agricoles entre les mains d'un nombre de plus en plus réduit d'unités de production, de plus en plus importantes, qui s'agrandissent préférentiellement par le fermage. La concentration se fait notamment par la conclusion de nouvelles locations et/ou par la prise de contrôle de sociétés d'exploitation agricole, elles-mêmes partiellement propriétaires fonciers et partiellement locataires.

A noter que le phénomène d'accaparement des terres à l'échelle mondiale ne correspond pas à l'apparition de propriétaires fonciers, mais à l'apparition de nouveaux propriétaires d'entreprises de production agricole. Souvent, ils accèdent à des droits d'usage de la terre à bas prix : par exemple par le biais de concessions obtenues pour des dizaines d'années en Afrique à l'euro symbolique à l'hectare, ou par la multiplication de locations à bas prix auprès de propriétaires fonciers disposant de 4 hectares en moyenne en Ukraine.

Une concentration continue des terres en Europe

- La concentration des terres en France et en Europe est une tendance lourde
- **Evolution du nombre d'exploitations : en 40 ans, l'Europe à six Etats-membres a perdu plus de la moitié de ses exploitations**
- *Les données pour l'Europe à six, neuf, douze et quinze Etats-membres se réfèrent au territoire de la RFA jusqu'en 1990 et de l'Allemagne réunifiée après le 3 octobre 1991.*

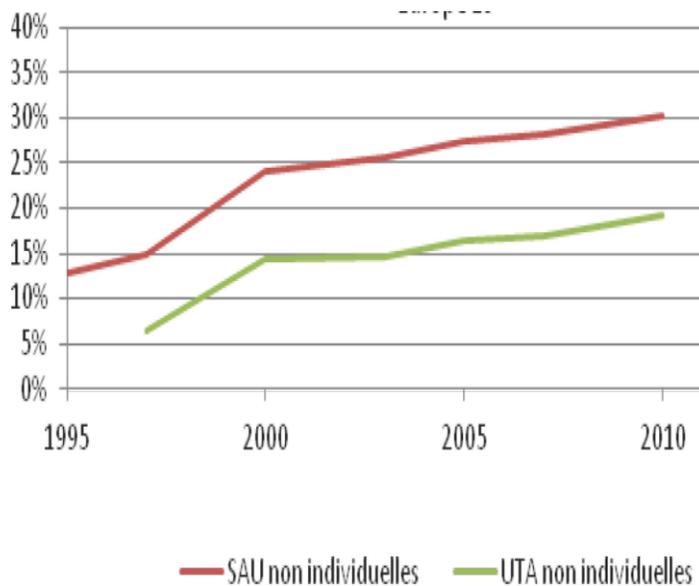


Seules les exploitations non individuelles augmentent leur surface exploitée

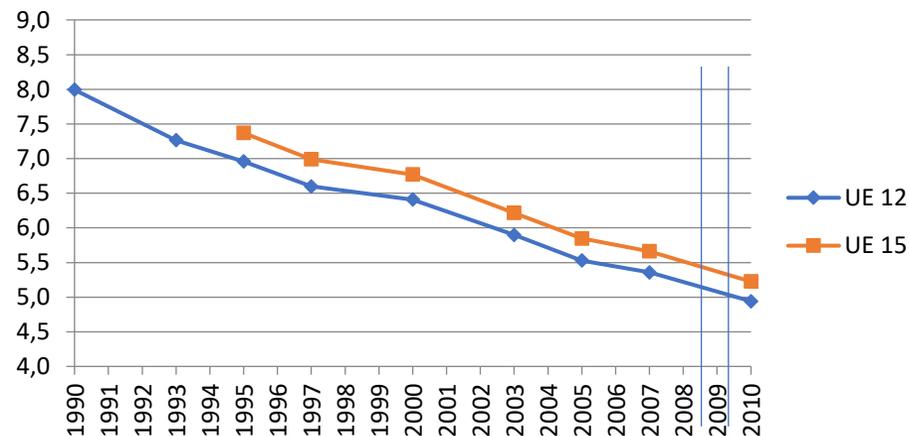
Seules les exploitations sociétaires augmentent leur surface exploitée

- En 14 ans (1993-2007), dans l'Europe des 15, le nombre des exploitations et le nombre d'unités de travailleurs ont diminué de l'ordre de 22%
- Seules les exploitations sociétaires augmentent en surface et en emplois

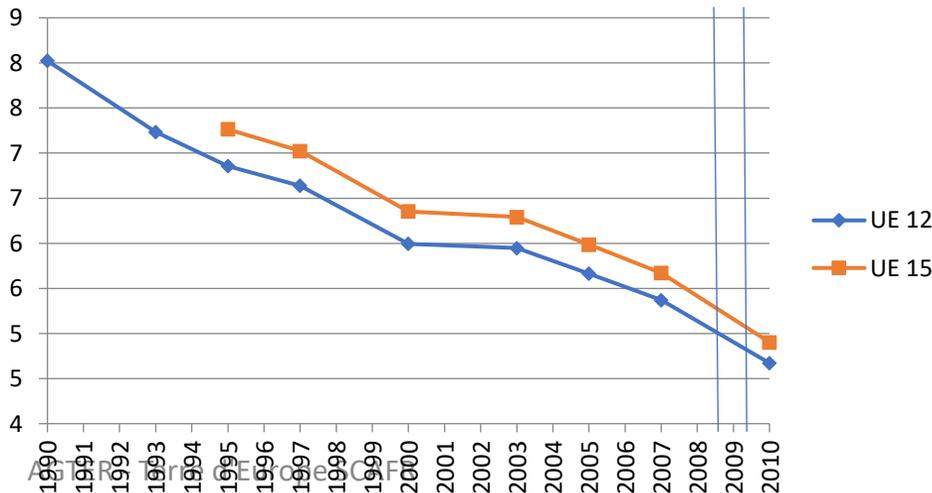
Evolution de la part des exploitations non individuelles en surface et en unités de travail :



Nombre exploitations (Millions)



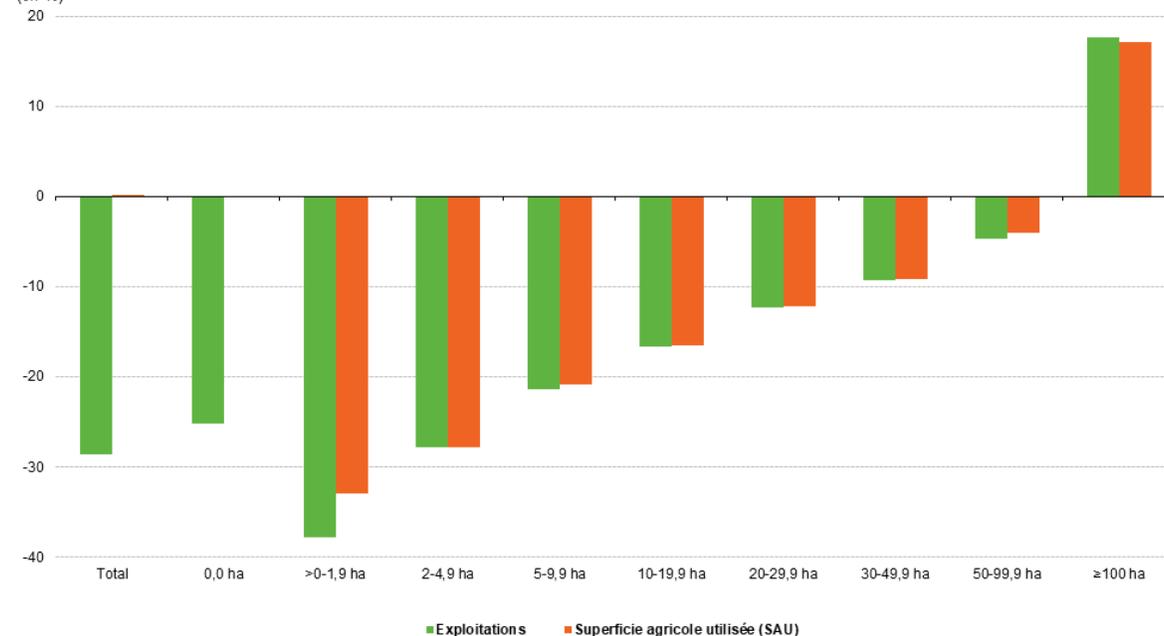
UTA des exploitations (Millions)



Evolution du nombre des exploitations de 2005 à 2016 dans l'Union Européenne (UE28)

Seules, les unités de plus de 100 hectares s'accroissent au détriment des autres

Évolution du nombre d'exploitations agricoles et de la superficie agricole utilisée par classe de taille, UE-28, 2005-2016 (en %)



Remarque: bien que les baisses les plus importantes aient été enregistrées pour les classes de tailles les plus petites, les taux précis eux-mêmes peuvent également refléter des changements dans les seuils d'enquête. En outre, les chiffres de l'UE-28 pour 2005 incluent les données de 2007 pour la Croatie. Par définition, la classe de taille des exploitations de 0 hectare de superficie agricole utilisée n'a pas varié en termes de superficie. La variation de 0,2 % de la superficie agricole utilisée totale de l'UE-28 au cours de la période 2005-2016 n'est pas absente de ce graphique, mais elle est à peine visible en raison de sa petite taille.

Source: Eurostat (code des données en ligne: ef_m_farmleg)

II Concentration des droits d'usage des terres, les chiffres officiels

GRANDE CONCENTRATION DES TERRES

Au niveau européen, d'après les chiffres officiels, **3,3%** des unités de production utilisent **53 %** des surfaces, les deux tiers des unités de production ont moins de 5 hectares
les unités de plus de 30 hectares (**10,4 %** des unités de production) occupent **76,7 %** des surfaces

UE28 2016 :

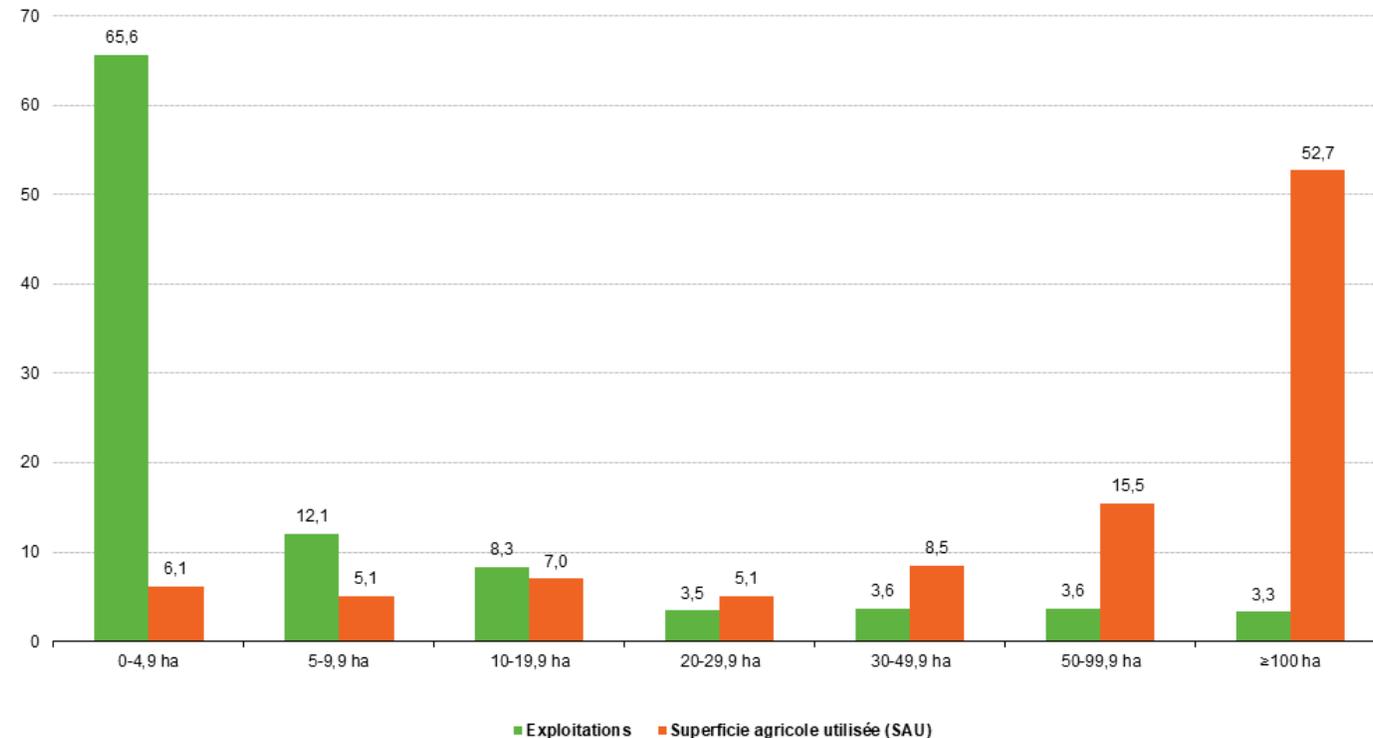
10,5 millions d'unités de production

173 millions d'hectares

9,7 millions de personnes travaillent en agriculture

Agriculture 1,2% du PIB

Répartition des exploitations agricoles et de la superficie agricole utilisée selon la taille de l'exploitation, UE, 2016 (en %)

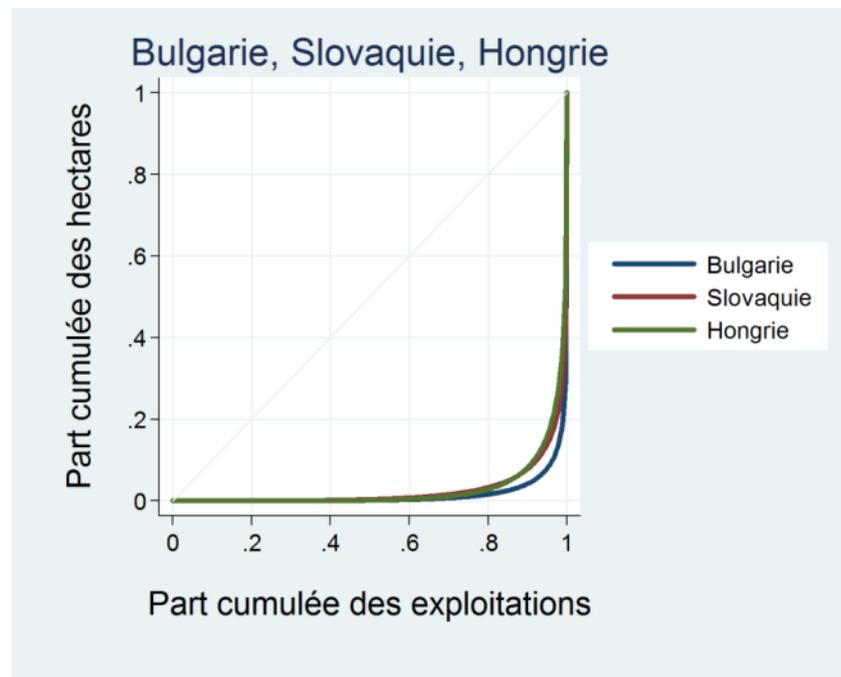
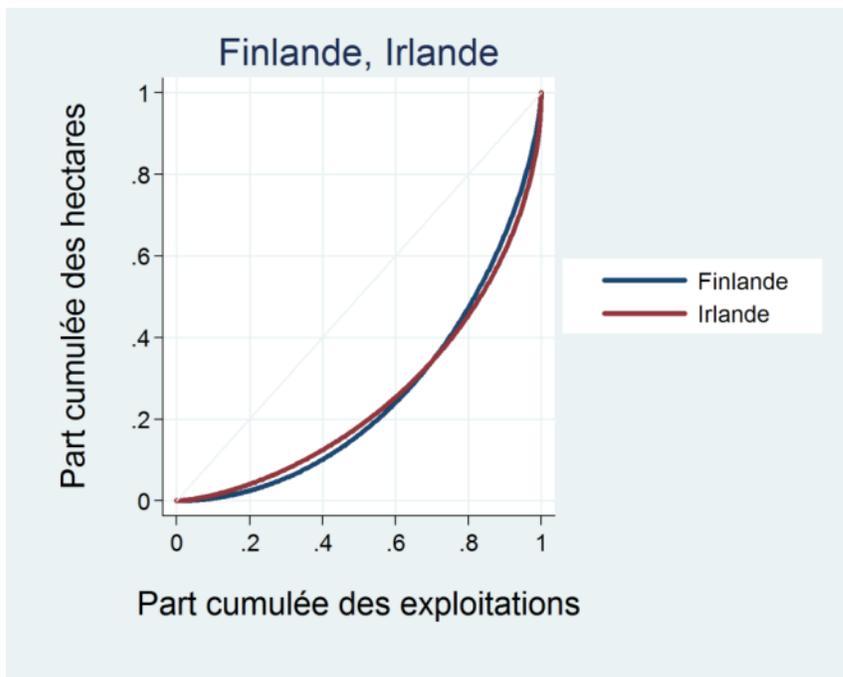


Remarque: il existe quelques différences dans le seuil appliqué par certains États membres, souvent pour exclure les exploitations agricoles les plus petites qui, au total, représentent 2 % ou moins de la superficie agricole utilisée totale, à l'exclusion des terres communales, et 2 % ou moins du nombre total d'unités du

Source: Eurostat (code des données en ligne: ef_m_farmleg)

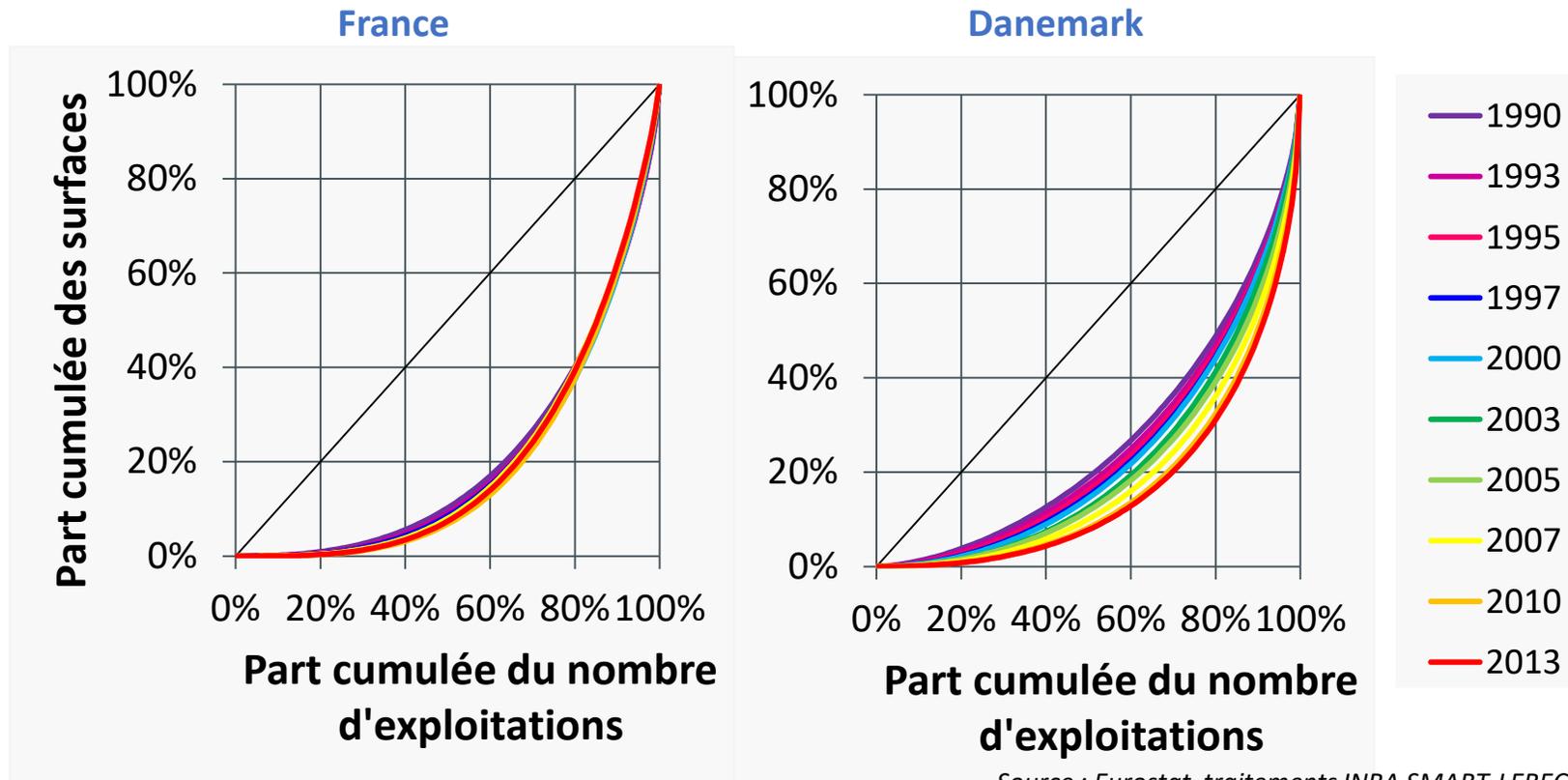
Une répartition inégale des surfaces au sein des pays

- ▶ De « peu inégalitaire » à « très inégalitaire »
 - ▶ Irlande, Finlande : $G \leq 0,5$ (« 20%-50% »)
 - ▶ Bulgarie, Slovaquie, Hongrie, R. Tchèq. : $G \geq 0,9$ (« 20%-95% »)
 - ▶ France : $G = 0,62$



Une répartition inégalitaire des surfaces qui a tendance à s'accroître

- Des inégalités qui s'accroissent, lentement en France, très rapidement au Danemark avec une libéralisation des marchés fonciers (entre 1990 et 2013)



- Les politiques de structure ont un impact

Une concentration continue des terres en France vers les unités de production dont tout ou partie du capital peut être détenu par des personnes non agriculteurs

Evolution de la surface agricole

selon les statuts des exploitations en France :

| | 2000 | 2010 | 2013 | 2016 |
|--------------------------------|------|------|--------|------|
| exploitations individuelles | 57,9 | 42 | 37,7 | 36 |
| GAEC (et sociétés de fait) | 18,5 | 20,5 | 21 | 24 |
| EARL unipersonnelles | 9,5 | 14,3 | 15,3 ? | |
| EARL à plusieurs coexploitants | 7,7 | 12,7 | 14,8 ? | |
| EARL (ensemble) | 17,2 | 27 | 30,1 | 28 |
| autres dont SCEA et SA-SARL | 6,5 | 10,5 | 11,3 | 12 |
| ENSEMBLE | 100 | 100 | 100 | 100 |

- Dans les GAEC comme dans les exploitations individuelles, le travail est fourni essentiellement par les chefs d'exploitation qui détiennent le capital de l'unité de production
- Dans les EARL, les chefs d'exploitation détiennent plus de 50% du capital d'exploitation, des personnes physiques non agriculteurs peuvent financer l'exploitation. Dans les SCEA et les SA-SARL, les capitaux de l'unité de production peuvent être détenus par des personnes morales, des personnes physiques non agricoles.
- Jusqu'en 2013, ce sont les SCEA avec les EARL à plusieurs coexploitants qui utilisent de plus en plus de surfaces, au détriment des exploitations « familiales »
- La tendance lourde : ce sont les exploitations dont tout ou partie du capital peut être détenu par des personnes non agriculteurs qui utilisent de plus en plus de surface agricole : en 2016, 12% des surfaces sont exploitées par des SCEA ou autres sociétés dont le capital peut être financé par des capitaux non agricoles et par des personnes morales.

Une concentration des terres sous-estimée tant au niveau Européen qu'au niveau Français

- Haute-Normandie : 50 exploitations, faisant des déclarations de surface, réunies en 20 unités de production
- Union Européenne: exemple : Spearhead International:
 - 89 000 hectares en 2019, 84 000 ha en 2016

En contrôlant le capital de plusieurs sociétés d'exploitation agricole, une même personne physique peut les réunir en une seule unité de production en détournant le cas échéant les règles de régulation foncière

- Avec des holdings, une même personne physique peut contrôler, en même temps :
 - une exploitation agricole individuelle
 - une EARL
 - une ou plusieurs SCEA
 - un ou plusieurs GFA, une ou plusieurs SCI
 - un groupement d'employeurs,
 - une entreprise de travaux agricoles,
 - une société de commercialisation,
 - une société de production de bioénergie ou d'énergie éolienne ou photovoltaïque
- **NB:** d'autres systèmes de liens permettent de s'approprier une partie de la valeur ajoutée produite par les travailleurs agricoles : contrats d'intégration avec l'amont et l'aval, contrat de commercialisation entre producteurs et aval (ex dans le Champagne)

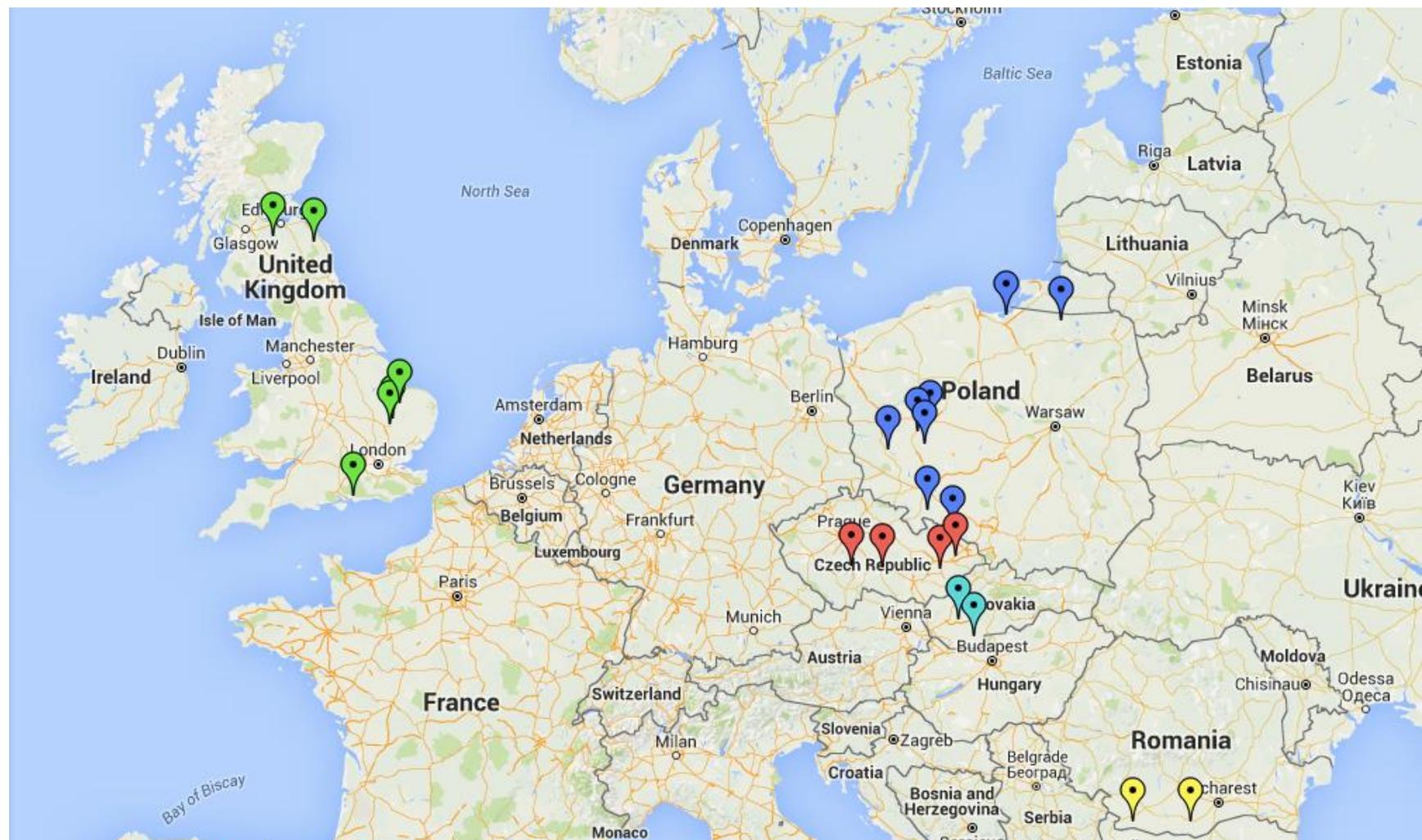
Une concentration des terres sous-estimée

- L'émergence de multinationales agricoles

Spearhead International

- **89 000 ha en 2019 (84 300 en 2016)**
 - **UK** 8 000 ha en 5 sites
 - **Pologne** 32 000 ha en 9 sites
 - **Tchéquie** 27 000 ha en 5 sites
 - **Slovaquie** 5 000 ha en 3 sites
 - **Roumanie** 16 000 ha en 3 sites

Nb: en Pologne les exploitations ne doivent pas dépasser les 600 ha, mais on peut les réunir par des montages de structures financières



Une concentration des terres sous-estimée avec l'essor des entreprises de travaux agricoles

- **Le recours à l'entreprise agricole**

- En France : 10% des exploitations de grandes cultures exploitées de « A à Z » par des entreprises de travaux agricoles
- Cf. secteur viticole en Champagne
- Le détenteur du capital de l'entreprise de travaux agricoles, qui a le matériel et qui contrôle la main d'œuvre, devient la personne clé

Concentration des terres sous l'effet des marchés fonciers

Les modalités d'accès au droit d'usage de la terre

- **On accède au droit d'exploiter la terre agricole :**
 - **par héritage de terres libres et de baux** (avec les cessions familiales de baux si le bailleur ne reprend pas le bien pour exploitation personnelle dans un certain nombre de pays)
 - NB : les partages familiaux peuvent conduire au partage des exploitations quand des mariages peuvent permettre leur réunion
 - **via les marchés fonciers:**
 - **de la terre libre, et de la terre louée** (quand l'acquéreur agriculteur peut donner congé au fermier à l'issue du bail)
 - **des locations** (avec les pas-de-porte)
 - **des parts sociales** qui entraînent l'accès aux droits d'exploiter
 - (les prestations de service « intégrales »)
- **La concentration des droits d'usage de la terre s'opère essentiellement via les marchés fonciers**
- **Les héritages permettent le renouvellement des exploitations familiales**

Les divers marchés fonciers

- Au sein du marché immobilier des terres, on peut distinguer
 - le marché des terres libres qui permet l'installation ou l'agrandissement des unités de production; il correspond aux terres vendues libres de location achetées par les agriculteurs ou les bailleurs, ces derniers alimentant le marché des locations
 - le marché des terres louées achetées par les fermiers en place, ce qui leur évite de payer un loyer et de conforter l'assise foncière de leur exploitation, ou achetées par des bailleurs (non agriculteurs) pour percevoir un loyer; ce marché ne modifie pas la taille des unités de production.
- Le marché des parts sociales correspond à une prise de contrôle (partiel ou total) de l'unité de production et en ce sens il se rapproche en termes de finalité au marché de l'installation ou de l'agrandissement
- Le marché des locations (avec le paiement éventuel de pas-de-porte), constitue une autre voie d'accès à l'installation ou à l'agrandissement.

Le tableau suivant indique les flux des divers marchés en France en 2016

II Concentration des droits d'usage des terres et marchés fonciers

Pour l'accès au droit d'exploiter, le marché des terres libres de 130 000 ha et de 71 000 ha est moins important que le marché des parts sociales d'exploitation agricole qui correspond à un transfert de 262 000 ha. A noter que les personnes morales interviennent sur 30 à 45% de la valeur des marchés fonciers, 4 à 5 fois plus qu'il y a 30 ans.

Pour conforter l'assise foncière de leur exploitation, les agriculteurs, personnes physiques ou morales, ont acheté 126 000 ha de terres qu'ils louaient auparavant; ces achats ne modifient pas la surface des exploitations.

Outre les 71 000 ha libres achetés par des bailleurs, le marché des locations pourrait porter sur 150 à 200 milles hectares (estimation).

Par ailleurs, les transferts par « héritages » (donation, locations parents-enfants, transfert de baux) portent sur quelques centaines de milliers d'hectares, ils concourent au renouvellement de l'agriculture familiale

| France Année 2016 | Les marchés | Les marchés de l'agrandissement et de l'installation | | | les marchés de la consolidation foncière (terres louées) | | |
|--|--|--|-----------------|------------------------|--|----------------|------------------------|
| | | HA | Milliards euros | dont personnes morales | HA | Milliard euros | dont personnes morales |
| Les exploitations individuelles et sociétaires | Bien immobiliers | 130 000 | 1,9 | 30% | 126 000 | 0,8 | 24% |
| | Parts sociales d'exploitations agricoles (dont transferts familiaux) | ≈262 000 | 0,8 | > 43% | | | |
| Les bailleurs | Biens immobiliers | 71 000 | 1,3 | 44% | 35 000 | 0,6 | 34% |
| | Parts sociales de sociétés de portage fonciers | | | | 13 000 | 0,1 | > 33% |
| Ensemble | | ≈463 000 | 4 | > 37% | 174 000 | 1,5 | > 29% |
| | Autres marchés des locations (hors cessions familiales) | <u>150 000 à 200 000 ha ?</u> | | | | | |

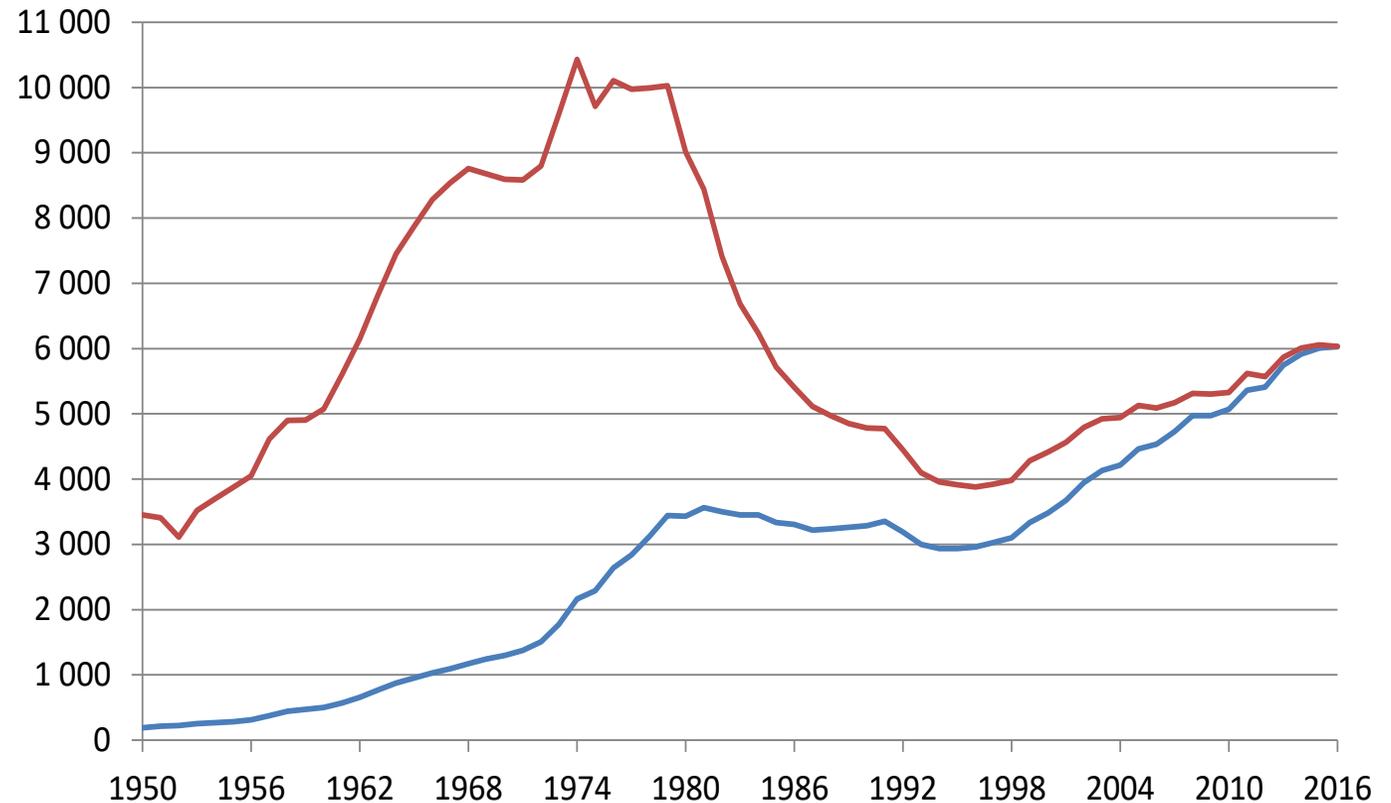
(Source des données sous fond bleu : Terres d'Europe-Scafr d'après SAFER)

Les grands facteurs d'évolution du prix de la terre

II Concentration des droits d'usage des terres et marchés fonciers

La hausse de la valeur ajoutée à l'hectare et la baisse des taux d'intérêts sont des facteurs de hausse du prix de la terre. De 1952 à 1974, la valeur ajoutée à l'hectare a augmenté alors que les taux d'intérêt réel étaient faibles voire négatifs, notamment dans la décennie 1970. Entre 1980 et 1990, la valeur ajoutée a diminué alors que les taux d'intérêt ont augmenté. En 1992, les agriculteurs n'ont pas cru aux versements pérennes des aides à l'hectare, leur pari négatif a fait baisser le prix de la terre. Depuis 1995, la valeur ajoutée a diminué mais son impact négatif sur la valeur des terres a été plus que compensé par l'impact positif de la baisse des taux d'intérêt.

Evolution du prix des terres et prés libres en France



— Euros courants/ha
— Euros constants 2016/ha

en partenariat
avec

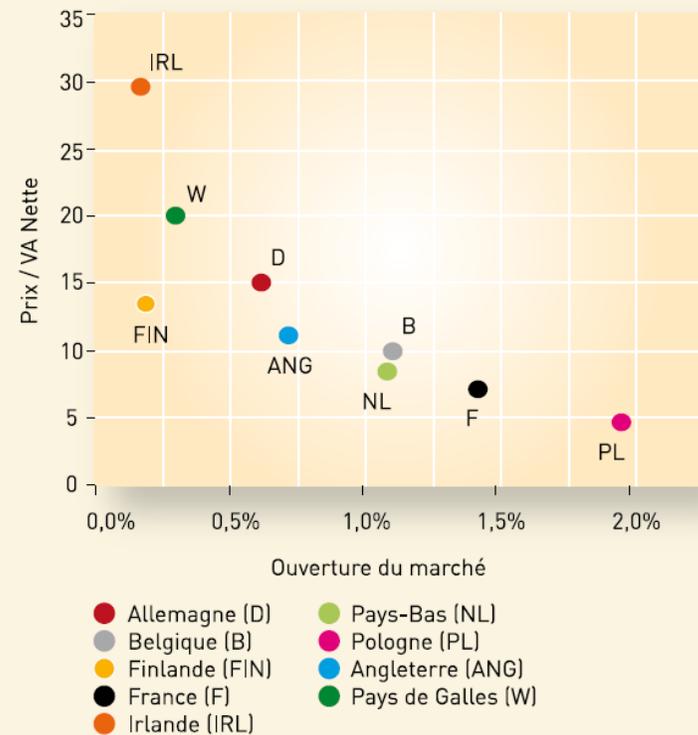


Agreste : la statistique agricole

Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr

Evolution du prix des terres et prés libres

> Lien entre l'ouverture du marché foncier agricole et le ratio entre le prix des terres et la valeur ajoutée des productions agricoles



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer, ambassades et services statistiques européens.

Annuellement, l'ouverture du marché est le rapport entre les surfaces agricoles vendues et la surface agricole totale.

Au Pays de Galles, il faut 20 années de valeur ajoutée pour acheter un hectare quand en France, il en faut 6. Le prix de la terre dépend de la valeur ajoutée dégagée, de l'ouverture du marché. La régulation des marchés n'explique pas toutes les différences de prix entre pays.

Les grands facteurs d'évolution du prix de la terre

- L'évolution de la valeur ajoutée à l'hectare
- Les taux d'intérêt (coût de l'argent)
- L'espérance dans l'avenir, le moral
- L'offre de terres
- Les coûts de transactions
- **Les concurrents sur les marchés fonciers :**

Lorsque de nouveaux acteurs arrivent sur les marchés fonciers, il suffit qu'ils proposent des offres justes supérieures aux acteurs locaux pour l'emporter. Pour maîtriser les prix, il convient d'autoriser ou non les candidats à acquérir ou à louer sur la base de leurs projets et non sur la base du prix qu'ils offrent. Plus les biens sont importants, chers, plus ils sont susceptibles d'intéresser des candidats éloignés du territoire.

Hors régulation, le prix de marché est bien un prix d'exclusion de tous les candidats sauf un. Les marchés des terres non régulés sont des marchés d'exclusion dans la mesure où les surfaces agricoles sont finies.

III

**Essor progressif de l'agriculture
capitaliste et marginalisation
de l'agriculture familiale**

Constats :

- Une propriété foncière et une propriété des unités de production agricole de plus en plus sous forme sociétaire :

entre 1991 et 2017, les achats des GFA et SCI ont été multipliés par 5 pour les terres et prés et par 3 pour les vignes. Sur la même période, les sociétés d'exploitations ont multiplié par plus de 4 leurs achats sur les marchés des terres et des vignes

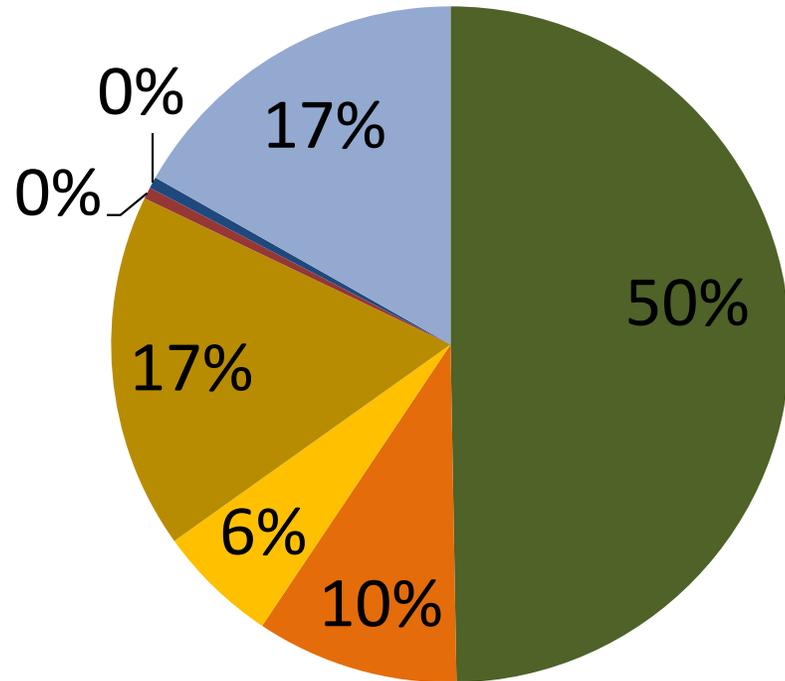
- Des capitaux non agricoles rentrent dans le capital des unités de production agricole

III Essor progressif de l'agriculture capitaliste et marginalisation de l'agriculture familiale

Marché de l'agrandissement et de l'installation

Répartition de la valeur des transactions des parts de société d'exploitation agricole par type d'acquéreurs en 2016

Des sociétés non agricoles (17%), des personnes physiques non agricoles (10%) et des SCEA, SA et autres sociétés (17%) interviennent sur 44% du marché des parts sociales. Le capital des unités de production agricole est de plus en plus financé par des personnes qui ne travaillent pas en qualité d'agriculteurs.



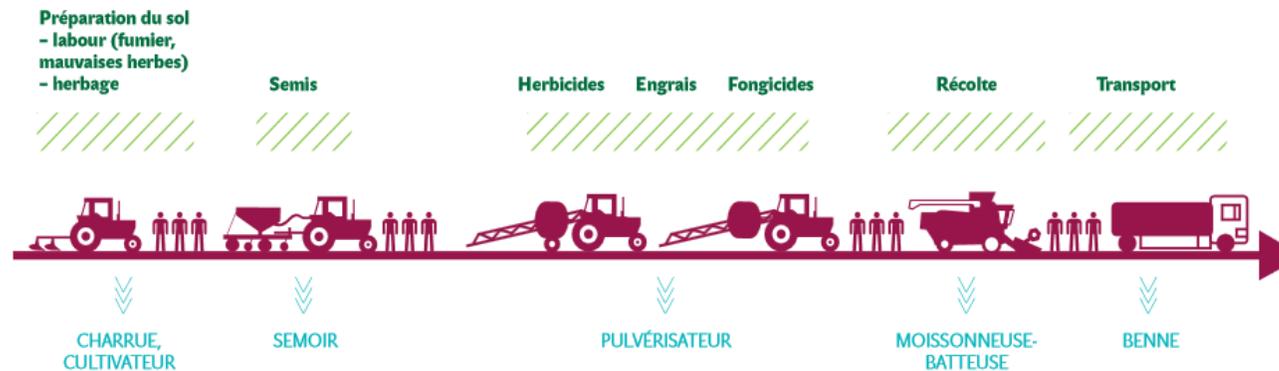
- Personnes physiques agricoles
- Personnes physiques non agricoles
- GAEC, EARL
- SCEA, SA et autres sociétés

- Sociétés de portage agricoles
- SCI non agricoles
- Autres sociétés non agricoles

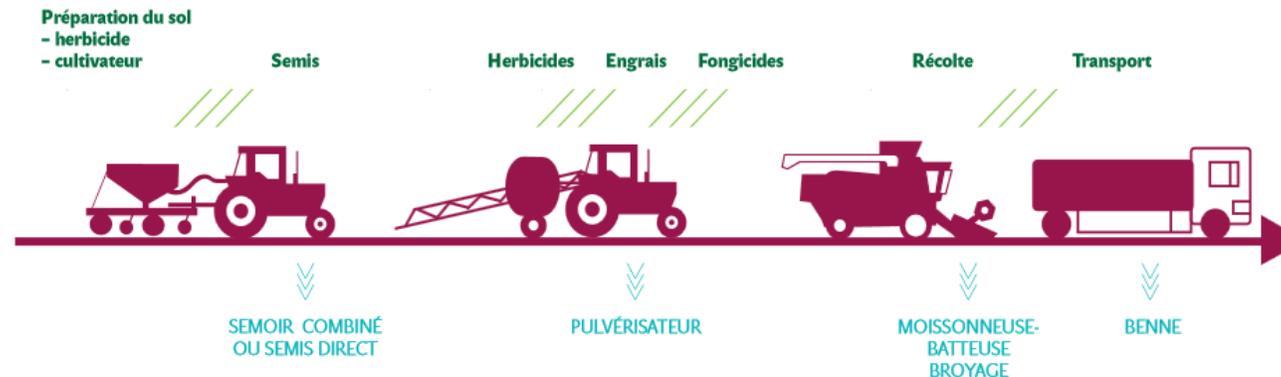
Spécialisation, simplification, et capital d'exploitation de plus en plus important

Figure n° 6
La simplification du travail en grandes cultures

Motorisation et auto-mécanisation à partir des années 1960



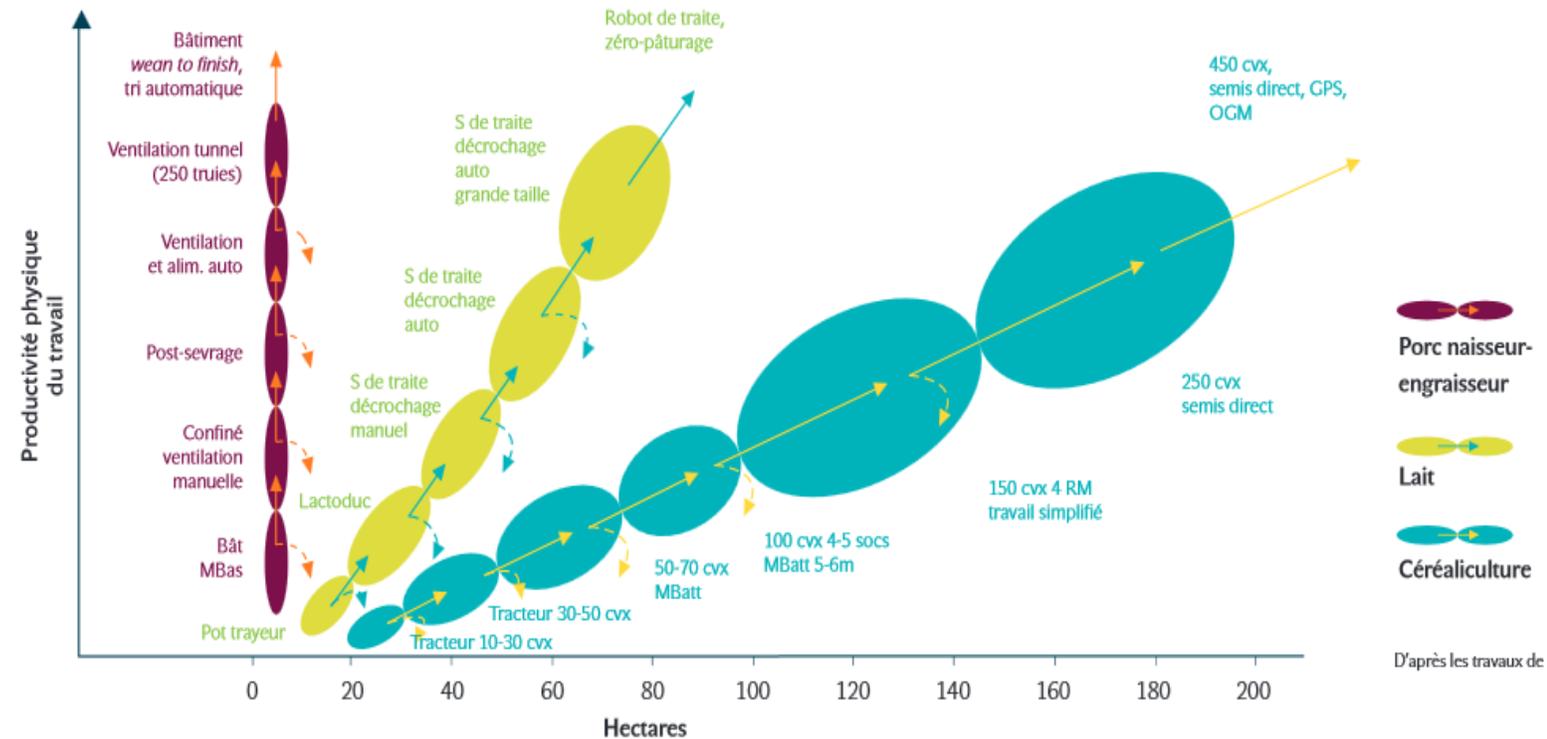
Aujourd'hui : travail simplifié ou semis direct, diminution du nombre de passages



TEMP S DE PASSAGE

Spécialisation, simplification, capital d'exploitation de plus en plus important

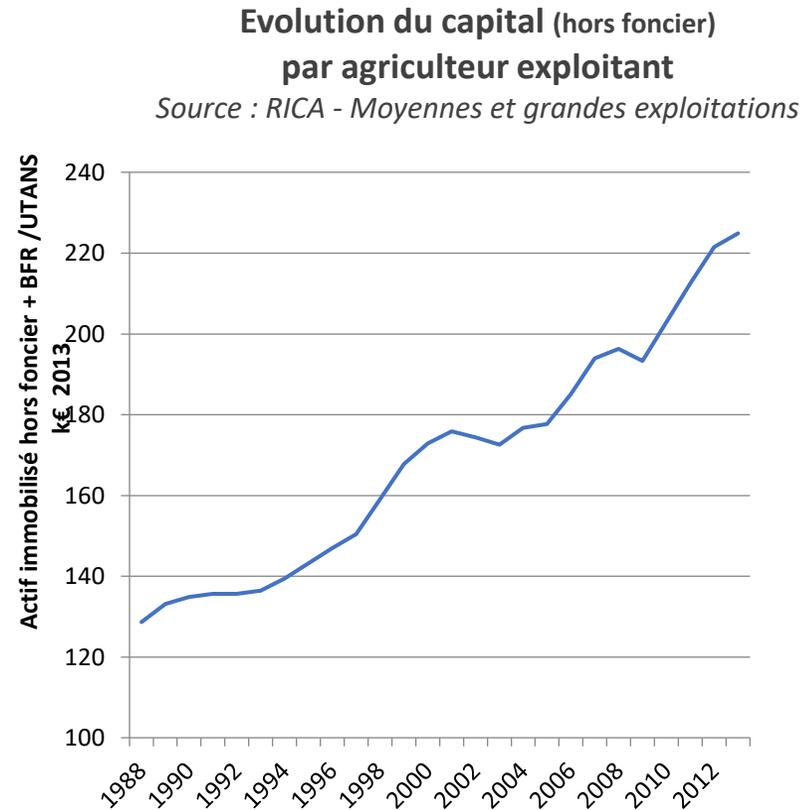
Figure n° 4
Des systèmes de production de plus en plus spécialisés



D'après les travaux de Sophie Devienne.

La figure montre par filière la simplification des systèmes de production avec l'augmentation des unités de production et l'augmentation de pair des capitaux d'exploitation

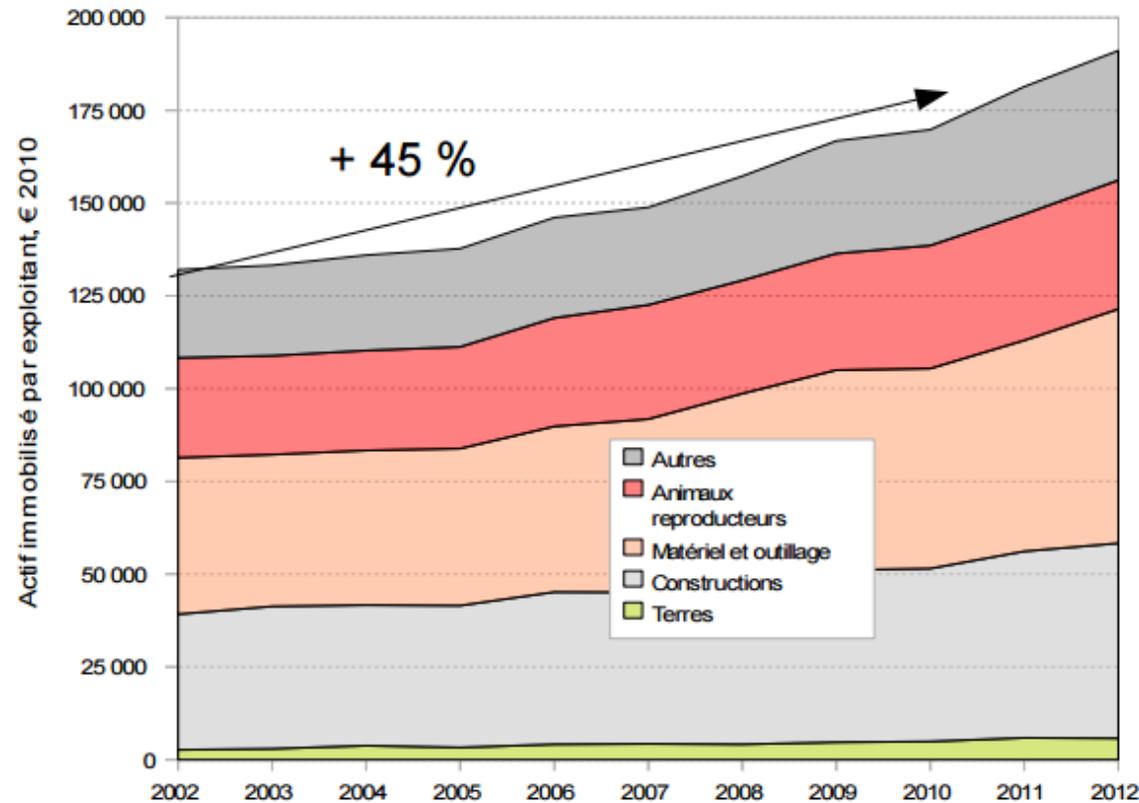
Spécialisation, simplification, capital d'exploitation de plus en plus important



Le capital d'exploitation, hors foncier, a doublé en 25 ans, dans les moyennes et grandes exploitations en monnaie constante

Spécialisation, simplification, capital de plus en plus important

Evolution de l'actif moyen immobilisé par exploitant de moins de 40 ans - Formes sociétaires



Source : SSP, données du RICA

- En 10 ans, le capital d'exploitation des moins de 40 ans a augmenté de 45% en 10 ans, au sein des formes sociétaires

Deux logiques économiques à l'œuvre

- la recherche d'une rentabilité maximale des capitaux investis dans l'unité de production : c'est la logique des investisseurs qui ne travaillent pas sur l'unité de production et aussi dans une certaine mesure celle des chefs d'unités de production à grands nombre de salariés (cette logique est celle que l'on voit à l'œuvre avec la concentration (accaparement) des terres à l'échelle mondiale, avec des unités de production de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, fortement mécanisées, avec des systèmes de production simplifiés, créant peu d'emplois par hectare.
- la recherche de la plus forte valeur ajoutée par unité de surface et donc d'emplois : c'est la logique des exploitations familiales où les chefs d'exploitation, qui fournissent la majorité du travail, ont intérêt à augmenter la création de richesse sur l'unité de production; cette recherche de maximisation de valeur ajoutée par unité de surface est plus intéressante pour la collectivité, pour la vitalité des territoires ruraux.

Aujourd'hui, en France, la tendance lourde correspond à la logique de la recherche de la rentabilité maximale des capitaux engagés : les systèmes d'exploitation qui occupent de plus en plus de surface en France sont ceux qui dégagent le moins de valeur ajoutée à l'hectare (avec ou sans aide directe) et offrent le moins d'emplois par unité de surface : grandes cultures et bovins-viande. Les systèmes alternatifs émergents à forte valeur ajoutée à l'hectare n'arrivent pas à inverser la tendance lourde, du moins jusqu'à maintenant.

Les logiques à l'œuvre

Les tendances lourdes :

- Marginalisation de l'agriculture familiale ou paysanne, où la famille ou les sociétaires détiennent le capital d'exploitation et participent effectivement aux travaux de l'unité de production
- Extension de l'agriculture patronale et capitaliste qui privilégie :
 - la location à l'achat, (les concessions de longue durée)
 - la substitution de la main d'œuvre par des machines et/ou des prestataires de services
 - les emplois salariés : gérant, salariés au statut de plus en plus précaire (saisonniers, temps partiel)
- Un transfert de plus en plus important de la valeur ajoutée vers les détenteurs du capital foncier ou du capital d'exploitation et de moins en moins important vers les travailleurs agricoles (une part de plus en plus grande des aides européennes revient aux détenteurs des capitaux et non aux travailleurs agricoles en contradiction avec le TFU, traité de fonctionnement de l'Union)
- intégration des unités de production agricole aux filières agro-alimentaires
 - liens avec le fournisseur d'aliments (prise de participation de fournisseurs dans des ateliers hors-sols)
 - liens avec les réseaux de distribution (ex filière viticole)

Les logiques à l'œuvre

Questionnement :

- **sur les conditions du renouvellement de l'agriculture familiale, paysanne**, qui reste dans les textes la référence de l'Union Européenne, sur les conditions d'émergence d'autres types d'agriculture (circuits courts, agroécologie, agroforesterie,...):
 - avec la rémunération des services fournis par les exploitants pour le maintien et l'amélioration des fonctions écosystémiques de la « terre » (des espaces naturels, agricoles et forestiers)
 - avec le financement de ces exploitations
 - avec la régulation des marchés fonciers (qui ne peut pas se faire qu'à l'échelle nationale)
- **sur la durabilité du système**, notamment par rapport :
 - au maintien de la fertilité basée sur des ressources non renouvelables (cycle de la matière organique)
 - à la multifonctionnalité des espaces naturels (agricoles et forestiers) (biodiversité, capture et stockage de carbone, maintien de la fertilité)
 - à la dépendance de l'Europe, dans le contexte actuel, de surfaces agricoles de pays tiers (L'Europe importait en 2007-2008 en net l'équivalent de la production agricole de 35 millions d'hectares, soit une surface correspondante au cinquième de la surface agricole européenne)

IV Perspectives

Pour une nouvelle gouvernance des usages des espaces naturels, agricoles et forestiers

- **Deux options parmi de nombreuses :**
 - **Option 1: le laisser-faire**, l'économie libérale : concentration foncière. On peut concevoir, avec les références en Ukraine, dans certains pays de l'Est de l'Europe, 18 000 exploitations de grandes cultures en France de 10 000 ha sur les 18 millions d'hectares de terres arables)
 - **Option 2 : la régulation foncière** pour orienter les terres vers des systèmes de production qui dégagent de la valeur ajoutée, qui visent une plus grande durabilité
- Cette option suppose :
 - la connaissance des propriétaires fonciers, des propriétaires des unités de production, des bénéficiaires finaux (personnes physiques); (à savoir : pour lutter contre le blanchiment d'argent, l'UE a exigé aux Etats-membres d'avoir un fichier centralisé des bénéficiaires finaux des sociétés; en France, c'est assuré par le greffe)
 - une centralisation des données à l'échelle française et européenne et un accès à ces informations (ceci va dans le sens d'une connaissance des patrimoines financiers au niveau mondial cf Piketti)
- La régulation des marchés fonciers au niveau local dans une cohérence au niveau national et européen, voire mondial,
 - avec des commissions foncières locales qui donnerait un avis ou une décision sur les transferts de droits d'usage (c'est possible dans le cadre européen (cf communication interprétative de la Commission sur le marché des terres de 2017); unifier le contrôle des structures et le contrôle du marché foncier en intégrant les cessions de parts sociales pour orienter les terres vers les candidats qui favorisent l'emploi et la valeur ajoutée et le maintien et l'amélioration des fonctions écosystémiques de la terre (des espaces naturels, agricoles et forestiers)
- une PAC qui défende une agriculture paysanne
 - Il faut s'interroger sur la possibilité d'une PAC avec autant de disparité au sein des pays et entre pays
 - Non proportionnalité des aides/ capital mis en œuvre
 - Des paiements pour services des agriculteurs qui maintiennent ou améliorent les fonctions écosystémiques
 - ...



Merci de votre attention

robert.levesque@agter.org